

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 585

présenté par

M. Ledoux, Mme Sage, M. Bournazel, Mme Magnier, Mme Lemoine, M. Herth,  
Mme Valérie Petit, M. Paluszkiwicz, Mme Kuric et M. Fuchs

-----

**ARTICLE 2**

À la première phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« environnement »,

insérer les mots :

« , à la consommation durable ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objectif d'intégrer la sensibilisation et l'éducation à la consommation durable en complétant l'éducation à l'environnement et au développement durable.

L'éducation et la sensibilisation à la consommation durable permettront de faire émerger de nouveaux comportements individuels et collectifs et à changer en profondeur les pratiques de consommation de notre société. L'éducation à la consommation doit permettre aux citoyens de tous âges d'approfondir la compréhension des interactions complexes entre modes de consommation et enjeux environnementaux, climatiques, sociaux, économiques et sanitaires.